



Question suite à notification de sanction

Par **Yume**, le **15/05/2013** à **19:47**

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui une LRAR pour me notifier un rendez-vous préalable à sanction. Très étonnée, j'essaie de contacter la responsable de l'auto-école où je travaille. Celle-ci est en arrêt depuis des mois et m'envoie sur messagerie.

On m'informe qu'ils ont pris un avocat(?) et que je peux faire la même chose si je le souhaite. Pouvez-vous me confirmer qu'habituellement les employeurs ne contactent pas d'avocat pour un avertissement ?

Je compte en profiter pour mettre en avant les "choses pas nettes" qui se passent dans cette auto-école. (salarié en mi-temps thérapeutique qui fait 40h par semaine, refus de m'octroyer une voiture pour mes trajets travail-maison alors que mon collègue en bénéficie...)

Quelles démarches seraient les plus judicieuses pour me défendre ?

Merci.

Par **pepelle**, le **15/05/2013** à **20:35**

Bonjour

Il faudrait faire un copier-coller de votre lettre (en l'anonymant bien sûr) car pour un entretien en vue d'une sanction, vous n'avez pas le droit d'être accompagné d'un avocat et l'employeur non plus. Donc c'est assez bizarre ...

Par **Paul PERUISSET**, le **15/05/2013** à **20:41**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas en aucun cas se faire assister par un avocat, quel que soit le motif de la convocation.

Si c'est le cas, il faut refuser la présence de toute personne étrangère à la société. Ensuite, l'employeur devra vous indiquer les motifs de cette convocation. En fonction des reproches

qui vous seront faits, vous pourrez alors vous défendre.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

PS: message croisé avec le précédent

Par **Yume**, le **15/05/2013** à **20:57**

Merci beaucoup à vous deux pour vos réponses.

Je ferai en sorte de poster la lettre demain.

Je refuserai la présence de l'avocat si celui-ci est réellement présent.